

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL CONTRACTUEL**

| DATE          |               | NOMBRE DE MEMBRES              |          |                                     | SUFFRAGES |        |              |
|---------------|---------------|--------------------------------|----------|-------------------------------------|-----------|--------|--------------|
| Séance        | Convocation   | Afférents au Conseil Municipal | Présents | Qui ont pris part à la délibération | Pour      | Contre | Sans opinion |
| 10 avril 2024 | 05 avril 2024 | 16                             | 14       | 15                                  | 15        | 0      | 0            |

**L’an deux mille vingt-quatre et le dix avril à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Roger BREIL, Maire de la Commune.**

**Présents :** Mesdames BONNET Marie-Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERE Véronique et Messieurs BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

**Excusé :** Monsieur BIFFI Patrick.

**Absent :** Monsieur CANO Anthony.

**Procuration :** Monsieur BIFFI Patrick a donné procuration à Mr BREIL Roger

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Emplois agents contractuels - Saison 2024**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la saison estivale (piscine, camping), il est nécessaire de recruter plusieurs agents contractuels. Il précise que la durée du contrat ne pourra pas excéder 06 mois pendant une même période de 12 mois.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel. Il demande l'autorisation de recruter, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ↳ d'ouvrir les crédits nécessaires au paiement des agents contractuels.
- ↳ d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels, pour faire face à un accroissement d'activité saisonnier dans les conditions suivantes :

| NATURE DES FONCTIONS   | GRADE CORRESPONDANT aux FONCTIONS DECRITES | REMUNERATION        |
|--|--|---------------------|
| M.N.S.   | 3 Educateurs territoriaux des A.P.S.       | I.B. 415 / I.M. 377 |
| CAISSE PISCINE ---<br>ENTRETIEN LOCAUX –<br>ACCUEIL CAMPING -<br>ANIMATION | 10 Adjoints administratifs                 | I.B. 367 / I.M. 366 |
| ENTRETIEN LOCAUX –<br>TOBOGGAN   | 10 Adjoints techniques                     | I.B. 367/ I.M. 366  |

- ↳ de demander à Monsieur le Sous-Préfet de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Roger BREIL.

